

Arrêtons de nous voiler la PFAS

Derrière le teflon de nos poêles à crêpes se cache des enjeux de santé publique majeurs et “le poison du siècle” au dire de certains scientifiques. Responsables politiques : à quand une loi interdisant l’usage de la famille entière des PFAS ?

09/04/2024

Une chronique “[J’assume](#)” d’Adeline de Wilde, professeure de français.

Quand j’étais dans les mouvements de jeunesse, en camp, on lançait des bans pendant les veillées. Parmi ceux-ci, il y avait le fameux “Tefal, on s’poile”. Poêles d’ailleurs qu’on récupérait en seconde main, griffées de partout, “attention, tu vas te cuisiner un petit cancer” qu’on se disait en riant (un peu jaune sans doute). Quand j’ai dû choisir “une batterie de cuisine”, quelques années plus tard, j’avais vaguement conscience que “le téflon, c’est pas bon” et qu’il fallait privilégier autre chose, comme la céramique et l’inox, même si cela a valu de très sérieuses négociations au sein du foyer sur le devenir des œufs sur le plat dans ces ustensiles qui accrochent. Et puis quand j’ai regardé le [documentaire “Contaminés”](#) de Camille Etienne, j’ai compris que derrière nos poêles à crêpes se cachaient en fait des enjeux de santé publique majeurs et “le poison du siècle” au dire de certains scientifiques.

Tellement résistantes qu’on les appelle “polluants éternels”

Ce poison, c’est la grande famille des PFAS (prononcez *pifasse*), substances inventées par l’homme et tellement résistantes qu’on les appelle “polluants éternels”. Ces PFAS se retrouvent non seulement dans les poêles antiadhésives, mais aussi dans les textiles imperméables, les cosmétiques, les emballages alimentaires (que croyez-vous qui permet de maintenir du café dans un gobelet en carton ?), la mousse anti-incendie des pompiers... la liste est longue, alors que leur utilisation n’est pas toujours indispensable, pouvant même souvent être remplacés par des substances moins nocives et moins persistantes (mais sans doute un peu plus chères à produire).

Le puissant lobby de la poêle à frire

Une substance pratique mais pas irremplaçable, bon marché, répandue partout et soutenue par une industrie puissante, les PFAS ne sont pas sans rappeler un poison du siècle précédent : l’amiante. Et là, maintenant que je visualise ma poêle couverte d’amiante, je n’imagine plus une minute y faire frire mes légumes. D’autant que les manœuvres des industriels derrière la production et la fabrication d’objets à base de PFAS sont fortement similaires à celle du secteur de l’amiante en son temps (ou du tabac, ou du glyphosate) : ils font en sorte d’“acheter du temps”, c’est-à-dire de repousser le plus loin possible les interdictions légales, afin d’écouler un maximum de marchandises d’ici-là, même si leur enrichissement se fait au détriment de la santé des humains. Sauf qu’ici, ces industriels ont trouvé une tactique supplémentaire : faire croire qu’il existe des bons

et des mauvais PFAS et qu'il s'agirait de les interdire au cas par cas (alors qu'il existe 6 à 7 millions de substances différentes étiquetées PFAS). Or, les scientifiques sont clairs : leur simple persistance est un motif suffisant pour suspecter leur accumulation dans notre organisme et dans notre environnement et pour émettre un principe de précaution. En interdire un reviendrait à couper la tête de l'hydre de Lerne : on en tranche une et il en repousse deux. Il conviendrait donc d'élaborer une loi n'interdisant pas l'usage d'un PFAS en particulier, mais la famille entière. Et c'est possible, puisque nos voisins français viennent de le faire ! Seule ombre au tableau du texte très ambitieux voté jeudi passé : les ustensiles de cuisine ont été sortis de la liste des objets à tenir exempts de PFAS. Ce qui démontre que le lobby de la poêle à frire, qu'on aurait volontiers imaginé représenté par des grands-mères en tablier criant "Rendez-nous nos crêpes !", est en fait un Goliath puissant et très organisé, qui vient à peine de trembler sous le premier coup de la mobilisation citoyenne et politique.

Qu'attendons-nous en Belgique pour légiférer?

Alors qu'attendons-nous en Belgique pour lui asséner un second coup ? La France vient de montrer qu'on ne devait pas nécessairement attendre l'Europe pour prendre des décisions en faveur de la santé des citoyens et nous, citoyens belges, avons encore en [mémoire](#) les [scandales](#) de [3M](#) ou de l'[eau contaminée de la région d'Ath](#). Plus que des compensations, nous voulons des interdictions et un assainissement de notre environnement, conformément à l'article 23 de notre Constitution, qui proclame "le droit à la protection d'un environnement sain".